

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :**  
**D\_2024\_3\_2**

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 08 avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - Saint André de Cruzières, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice  
: 31

Date de convocation du : 26 Mars 2024

Présents : 25

**Titulaires** : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Madame CHALVET Catherine, Monsieur ROBERT Lionel

Votants : 30

**Objet : Vote des contributions  
aux organismes de  
regroupement et des  
subventions aux associations  
2024**

**Pouvoirs** :

Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien  
Monsieur BALMELLE Robert a donné pouvoir à Monsieur ROUVEYROL Bernard  
Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques a donné pouvoir à Madame DESCHANELS Georgette  
Monsieur LEGRAS Emmanuel a donné pouvoir à Monsieur THIBON Pierre  
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur THIBON HUBERT

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur BONNET Franck

**Secrétaire de Séance** : Madame Christiane RAYNARD

Mme Bérengère BASTIDE, Vice-présidente en charge des finances, présente les tableaux des participations 2024 aux associations en lien avec les règlements d'attribution de subventions et en lien avec les compétences communautaires ainsi que celles aux organismes de regroupement en lien avec les compétences communautaires.

**Sur la base de la présentation des deux tableaux cités au titre de l'exercice 2024 de la communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes et considérant le vote,**

**RESULTAT DU VOTE : 29 POUR, 0 CONTRE, 1 ABSTENTION (GARRIDO Jean-Manuel)**

**En conséquence, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, VALIDE les participations pour 2024 telles que annexées à la présente délibération, DONNE TOUT POUVOIR au Président pour mettre en œuvre cette décision.**

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 1

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 08/04/2024, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Envoyé en préfecture le 10/04/2024  
Reçu en préfecture le 10/04/2024  
Publié le  
ID : 007-200039832-20240408-D\_2024\_3\_2-DE